

Notamment, les syndicats sont naturellement légitimes à s'exprimer sur des options politiques dès lors qu'elles impactent ou seraient susceptibles d'impacter les droits des travailleurs qu'ils ont pour objet de défendre.

C'est exactement le sens de l'affiche relative à l'« *extrême droite ennemie des travailleuses.eurs* » dont vous tronquez (volontairement ?) les termes. Cette affiche a en effet été conçue par Solidaires pour accompagner un argumentaire démontrant que le programme et l'action parlementaire de l'extrême droite viennent en contradiction avec l'amélioration des droits des travailleurs.

S'agissant du flyer « *Free Palestine* », il s'agit simplement d'un message de soutien au peuple palestinien qui fait actuellement face à une action militaire particulièrement sanglante qui a conduit à la mort de très nombreux civils, dont des femmes et des enfants, et à une famine imminente.

Le soutien à un peuple opprimé ne saurait se réduire à un positionnement politique, mais s'inscrit au contraire plus largement dans la défense des droits humains. Nos statuts définissent l'action syndicale comme devant notamment « *dépasser les frontières et faire émerger un fort mouvement syndical mondial nécessaire pour relever ces défis, pour l'avènement de la paix dans le monde par le dialogue entre les peuples dans le respect des différences* ».

Sur ce point, nous vous signalons également que la Confédération Syndicale Internationale, qui regroupe les organisations syndicales de 163 pays s'est également prononcée en faveur de la paix à Gaza, rappelant que les droits humains doivent être respectés et que l'Etat de droit doit prévaloir sur l'état de guerre et, plus récemment, en invitant les gouvernements à ne pas stopper leur financement à l'aide humanitaire en faveur des populations palestiniennes.

Le syndicat Solidaires Groupe RATP réitère donc son soutien - apolitique - à la population palestinienne dans le contexte de la tragédie humanitaire actuelle et, dans cette perspective, n'entend pas retirer les affichages évoqués dans votre mail, qui à notre sens n'enfreignent pas les règles légales.

Nous notons que ce n'est pas la première fois que la Direction du RER, notamment la Ligne A, tente de limiter notre liberté d'expression syndicale. La dernière en date avait d'ailleurs fait l'objet d'un article dans le Canard Enchaîné dont vous aviez certainement pris connaissance.

Nous souhaiterions pouvoir désormais développer notre activité syndicale sans entrave et dans le respect de la liberté syndicale.

En espérant avoir répondu clairement à votre interpellation et vous avoir convaincu de la dimension pleinement syndicale de notre communication.

Veillez recevoir, monsieur le responsable, nos salutations syndicales et solidaires.

Paris, le 27 mars 2024

François-Xavier AROULS

  
Co-Secrétaire du syndicat  
SOLIDAIRES RATP